

### Critère 3.1

Copie des modalités d'organisation des formations théoriques et pratiques

## HORAIRES DES COURS THÉORIQUES

### Séries corrigées :

Sur les horaires d'ouverture du secrétariat.

*du Lundi au mercredi 9<sup>h</sup>12 - 14<sup>h</sup>18  
du jeudi au vendredi 10<sup>h</sup>12 - 15<sup>h</sup>18*

### Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques sont programmés :

*Jeu de 15<sup>h</sup>18<sup>h</sup>  
Vendredi de 15<sup>h</sup>18<sup>h</sup>*      Thème : déterminé selon les difficultés des élèves

### Les thématiques pouvant être abordés sont les suivants :

- Tous*
- La signalisation
  - Priorités
  - Croisement / Dépassement
  - Arrêt/Stationnement
  - Règles de circulation
  - Conduite économique
  - Visibilité / Eclairage
  - Tunnel / Passage à Niveau
  - Partage de la route
  - La circulation routière
  - Le conducteur
  - La route
  - Les autres usagers
  - Prendre et quitter son véhicule
  - La mécanique et les équipements
  - La sécurité du passager et du véhicule
  - L'environnement
  - Les premiers secours
  - Sécurité routière :
    - o Alcool et stupéfiants
    - o Vitesse
    - o Distraction au volant
    - o ...

## SOUS-CRITERE 3.1 - Annexe 1

### Critère 3.1

Copie des modalités d'organisation des  
formations théoriques et pratiques

Horaires des cours pratiques :

*du Lundi au Vendredi*.....

De ..... 8h à ~~12h~~ ..... à ..... 18h

*Samedi de 8h à 13h*